

# Le rapport de l'expert judiciaire renvoie Altamir et Moneta dos à dos

La décote d'Altamir est en partie liée au faible niveau de distribution. Mais Moneta ne justifie pas que les frais de gestion d'Altamir sont plus élevés, selon l'expert.

Par Bruno de Roulhac 

Une nouvelle étape est franchie dans la bataille qui oppose Altamir et Moneta Asset Management avec la publication de l'expertise judiciaire.

En octobre 2015, Altamir a assigné Moneta AM en référé, estimant que la note de la société de gestion publiée en avril 2015 peu avant son AG avait pesé sur son cours, et demandant le retrait de cette note du site de Moneta. Le président du tribunal de commerce a dé-

bouté Altamir par une ordonnance de mars 2016, tout en nommant Thierry Bergeras comme expert judiciaire, avec une mission plus large que celle demandée par Altamir, comme le souhaitait Moneta, notamment «sur les causes endogènes pouvant expliquer la performance et la décote» d'Altamir.

Les conclusions de l'expert sont saluées par les deux parties. Ce rapport «confirme le caractère infondé des allégations de Moneta» pour Altamir et «conforte l'analyse de Moneta sur la gestion d'Altamir», selon la société de gestion. Pour l'expert, Moneta ne justifie pas que les frais de gestion d'Altamir sont plus élevés que ceux des comparables. Néanmoins, il estime que la note de Moneta d'avril 2015 «n'a pas porté de préjudice chiffré» aux actionnaires d'Altamir. L'expert considère que la décote d'Altamir «est liée en partie au niveau faible de distribution de dividendes aux investisseurs (actions ordinaires) qui a fait opposition à un système de rémunération de la gérance et de ses sociétés liées com-

plexe sans seuil de performance (mis en place en 2017)». Un système de rémunération qui «fait écho à une structure de la société qui pourrait favoriser les conflits d'intérêts». L'expert ajoute néanmoins que le niveau de contrôle de la part du conseil de surveillance «s'est amélioré».

Dès la fin 2012, Altamir avait demandé à Rothschild de l'aider à réduire sa décote sur l'actif net réévalué. La banque constata que cette décote est bien antérieure à l'activisme de Moneta et que la politique de distribution historique a généré un retour en cash aux actionnaires dans le bas de son échantillon. Et pour l'expert, le faible niveau de distribution des dividendes «reste une cause endogène de décote», que les plans d'actions pris à la suite de ce rapport n'ont «pas permis d'éliminer».

En juillet 2016, Moneta a intenté une action *ut singuli* contre Altamir, notamment pour non-respect des règles du say on pay et pour transformation d'une convention réglementée en une convention courante. Le tribunal de commerce de Paris devrait se prononcer courant 2018. ●